

Appel de fonds par Aide Rotary à ce jour

| Comptes | Versement par membre | Date limite |
|----------------------|----------------------------------|-------------------|
| Huma District | 42 euros | 31 octobre |
| Huma Club | Suivant objectifs du club | 31 octobre |
| Fondation | 100 dollars* | 31 octobre |
| Polio + | 30 euros** | 31 octobre |

**contribution souhaitée ** conseillée*

Appel de fonds par Aide Rotary à effet du 1^{er} Juillet

| Comptes | Versement par membre | Date limite |
|----------------------|----------------------------------|-------------------|
| Huma District | 42 euros | 31 octobre |
| Huma Club | Suivant objectifs du club | 31 octobre |

Les dons (sans changement)

| | |
|-----------------------------|--|
| Par qui ? | - Les rotariens. - Des personnes physiques ou morales ayant un lien ou non avec le RI. (Exemple : entreprises partenaires). |
| Quelle affectation ? | Au choix des donateurs : au fonds Huma-District, ou au fonds Huma-club. |

Défiscalisation par Aide Rotary uniquement sur les fonds versés à Huma District et Huma Club.

Les PFD, les prix, les bourses

PRIX : Inchangé (date limite 28 février). Ils sont remis lors de la conférence de District, le jury s'étant réuni avant.

PFD :

A ce jour

**Demande PFD (actions et bourses)
avant le 28 décembre**

**Support District
Jeanne Palau**

**Guichet Unique
Répartition des dossiers entre
*Aide Rotary et Fondation***

**Notifications aux clubs
Jeanne Palau**

A partir du 1^{er} juillet

**Demande PFD (actions et bourses)
avant le 20 décembre**

**Support District
Jeanne Palau – Jean Lou Sculfort**

**Guichet Unique
Répartition des dossiers entre
*Aide Rotary et Fondation***

**Notifications aux clubs
Aide Rotary : Jeanne Palau ou Jean-Lou Sculfort
Fondation : Olivier Cholet**

Montant maximum par demande par club : 2 500 euros pour les actions et 1000 euros pour les bourses

La participation financière du District ne dépassera pas l'apport du club

Nombre maximum de demandes par club par année : 3

Si plusieurs demandes, le club doit indiquer un ordre de priorité

Montant maximum annuel pour un club : 6 000 euros pour les actions et 5000 euros pour les bourses

Sous réserve du montant des crédits d'Aide Rotary

Un club ayant obtenu une PFD une année pour une action n'en recevra plus les années suivantes pour la même action.

Versement des PFD financées par AIDE ROTARY au bénéficiaire (et non au club) : par chèque ou par virement

Versement à demander conjointement par le Président et le Trésorier du club aux Trésoriers d'Aide Rotary (Danielle et Philippe Baudelocque)

La part du club peut être financée par ses fonds Huma Club.